

Chambre a appris avec plaisir que le premier ministre doit débattre en personne des questions importantes avec le chef de cette grande nation amie avec laquelle nous sommes si étroitement associés. J'espère qu'on se rappellera qu'aux États-Unis on attache beaucoup d'importance dans la vie publique à la constitution. Puisque le premier ministre, dès son entrée en fonctions, doit prendre contact avec le Président des États-Unis, j'espère qu'il se souviendra du serment que prête le Président quand il accède à son poste, serment très simple qui se lit ainsi:

Je jure solennellement que je m'acquitterai fidèlement de la charge de président des États-Unis et que, dans la mesure de mes moyens, je préserverai, protégerai et défendrai la constitution des États-Unis.

Je ne suis pas d'avis que les Canadiens doivent suivre la formule d'un autre pays, sauf lorsqu'ils trouvent avantageux de le faire. J'estime, cependant, que nous ferions bien de reconnaître l'importance qu'on attache, aux États-Unis, à la constitution en tant que base de la responsabilité gouvernementale. Il est à noter que le serment que prête le gouverneur de chacun des États de la république voisine renferme une disposition semblable, savoir que, dans la mesure de ses moyens, il défendra la constitution de son État et celle des États-Unis.

Il est devenu essentiel que le chef et tous les membres du gouvernement canadien se sentent tenus de préserver la constitution du pays. Cela a été l'une des grandes forces de la démocratie à laquelle nous sommes si étroitement associés. Notre constitution est actuellement menacée par un effort soigneusement concerté en vue de priver les gouvernements provinciaux des moyens de conduire leurs propres affaires avec la liberté et la discrétion que permettent des sources de revenu indépendantes les laissant libres de déterminer ce qu'ils peuvent accomplir.

Voilà pourquoi je consacrerai la suite de mes observations à souligner la nécessité d'un retour aux vrais principes du système fédératif auquel nous devons l'unité nationale, unité qui ne peut être maintenue que si le système fédératif est respecté, en pratique comme en principe.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Drew: A six heures, je parlais de la répartition des pouvoirs constitutionnels et des mesures qu'a prises le gouvernement actuel en vue de centraliser le pouvoir entre les mains du gouvernement fédéral. Je me propose maintenant de traiter, dans ses grandes

lignes, du problème constitutionnel, en particulier de ce qu'on convient d'appeler les relations fédérales-provinciales.

Jusqu'à ces dernières semaines, mes fonctions restaient confinées à un autre domaine. Par conséquent, je n'avais guère l'occasion ni, d'une façon particulière, le devoir de relever les déclarations formulées dans d'autres régions du pays au sujet des incidents de la conférence fédérale-provinciale ou de la situation existant actuellement à l'égard de telles réunions. J'en parle maintenant, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, parce que voilà la première occasion qui me soit offerte de relever, à la Chambre des communes, certaines déclarations fantastiques sur les délibérations de cette conférence, et de consigner au compte rendu la suite des événements qui ont abouti à l'ajournement de la conférence en mai 1946, ainsi que mes raisons de croire qu'il convient de convoquer de nouveau cette conférence, si nous ne voulons pas que s'accroisse la confusion existant déjà au Canada dans le domaine constitutionnel.

Le sujet n'a rien de neuf: il s'agit en effet d'une question qui préoccupe depuis longtemps tous les Canadiens réfléchis. En 1937, le Gouvernement, dirigé à l'époque par le prédécesseur de l'actuel premier ministre, constituait une commission royale chargée d'enquêter sur l'ensemble des problèmes relatifs aux relations entre le pouvoir central et les provinces, ainsi que de formuler des vœux quant à la meilleure façon d'améliorer notre régime fédératif et d'utiliser toutes les ressources de notre pays afin que tous les Canadiens, d'où qu'ils soient, bénéficient des richesses et de la prospérité du pays tout entier. J'ai lu dans les journaux des déclarations émanant de personnes censément responsables selon lesquelles il serait malheureux que les premiers ministres de Québec et d'Ontario aient empêché la réalisation d'un accord à la conférence fédérale-provinciale. Voici, simplement à titre d'exemple, une des nombreuses affirmations provenant de ces personnes prétendues raisonnables:

Il est désastreux pour le Canada que les gouvernements ontarien et québécois n'aient pas suivi les sept autres provinces pour négocier en même temps qu'elles un compromis, liquidant ainsi les quelques causes de désaccord qui séparent encore celles-ci du gouvernement fédéral.

Des affirmations de ce genre sont venues de diverses parties du Canada. On affirme que le premier ministre de Québec et votre serviteur,—lorsqu'il était premier ministre d'Ontario,—ont empêché la réalisation d'un accord. J'affirme sans ambages que rien n'est plus éloigné de la vérité!

Des Voix: Bravo!

Des Voix: Oh, Oh!